

Protocole de reprise activité sportive

Ce document a pour objectif de décrire les mesures et moyen prévus par l' ASIM Escrime dans le cadre de sa reprise d'activité dans le respect des mesures sanitaires mises en place par le ministère de la santé , du ministère des sports et de la Fédération Française d' Escrime. La pratique de l'escrime est un sport d'opposition et est à nouveau autorisé par le **Décret n° 2020-663 du 31mai 2020**.

Ce protocole est valable dès le 07/09/2020 l'ensemble de la saison et susceptible d'évoluer selon le retour des différentes instances, organismes cités plus haut.

Horaires et conditions de reprise :

Jour de la semaine	Horaires
Lundi	19h à 20h30
Mercredi	Séance 1 : 14h30-15h30 Séance 2 : 15h30-17h
Jeudi	Séance 1 : 18h30-20h Séance 2 : 20h-22h

Accueil et circulation dans la salle

- **20 personnes maximum** dans la salle. L'encadrement se fera par l'enseignant et un responsable de sécurité ou membre du comité.

«La distance d'au moins 1 mètre et la gestion de l'espace (environ 4m2) ont été définies pour un risque de transmission en position statique. »

« En milieu intérieur, le nombre de personnes doit être réduit afin de respecter la distance physique d'au moins 2 mètres lors de toute activité sportive en évitant le croisement ou le regroupement des personnes (avec si possible l'organisation d'un sens de circulation). Ces préconisations seront adaptées en fonction du type d'espaces intérieurs.

Extrait document <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsquideequipementsportifs.pdf>

- **Mise en place d'un sens de circulation** les arrivées se feront par la porte faisant face au stade et les sorties par la porte donnant sur le parking . Un fléchage (affiches) sera mis en place. »

- **Port du masque obligatoire** pour le pratiquant jusqu'à que le pratiquant dépose ses affaires d'un espace dédié individuel. Ces espaces seront délimités par 1 mètre de distance et matérialisés par des affiches collées sur le mur en faisant face au vestiaire

- **Port du masque obligatoire** pour l'accompagnant du pratiquant pour le chercher et le déposer, assister au cours (toléré) à condition que le nombre de personnes maximum ne soit pas dépassé. Le club se réserve le droit de n'accepter que les pratiquants dans la salle pendant le cours.

- **Feuille de présence pour chaque cours** tenue par l'enseignant pour la traçabilité des participants.

Déroulé de séance et dispositions

Matériel

Chaque tireur se voit attribuer en début de saison un kit matériel composé de veste, pantalon, sous-cuirasse, gant, masque, arme, fil de corps .

Ce kit lui sera affecter pour l'ensemble de la saison .Si changement au cours d'une séance ou de la saison une désinfection et un temps de stockage de manière isolé sera respecté avant rangement avec le reste du matériel.

Cas des séances d'essai => matériel attribué à l'essayant et conserver à part du reste du matériel dans le local matériel entre les séances. Désinfecter et remise en stock, si le pratiquant ne poursuit par l'activité.

Pratique

- ❖ **Leçon collective** : échauffements, renforcement musculaire, pédagogie collective (fondamentaux), Assauts dirigés en tenue d'Escrime
=> distance de 2 mètres entre les participants et en extérieur si le temps le permet et si piste d'athlétisme (autour du stade) est disponible. Désinfection du matériel pédagogique si utilisé en fin de séance.
- ❖ **Leçon individuelle** : pratique en coopération (1 escrimeur + Enseignant)
- ❖ **Assauts/matches** : sans combat rapproché ni flèche, en tenue d'escrime avec masque, gant et arme individuels
=> salut final réalisé sans se serrer la main

En cas de problèmes physique durant la séance :

- Arrêter impérativement toute activité
- Avertir votre Maître d'Armes ou le référent

En cas de symptôme COVID-19, vous serez invité à quitter la séance et à consulter votre médecin. L'ASIM Escrime tiendra à votre disposition la liste des personnes présentes durant votre séance, à communiquer aux autorités sanitaires si besoin.

Protocole sanitaire à respecter

Respect des gestes barrière	ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
Hydratation et alimentation	gérées individuellement par bouteille/gourde individuelle le club mettra de l'eau en bouteille à disposition pour limiter l'accès aux toilettes.
distanciation physique	2 mètres hors de la pratique (échauffement, exercice collectif et temps de pause)
matériel pour pratiquer	individuel
fiches de présence	seront tenues par enseignant ou responsable de la sécurité/membre du comité
Espace réservé par pratiquants	places attribuées et matérialisées dans la salle pour entreposer le sac
vestiaires collectifs fermés	Arrivés et départs se font en tenue d'escrime
toilettes	L'accès aux toilettes sera limité et se fera accompagné d'un enseignant ou d'un encadrant
Accompagnants	admis dans la salle si le nombre de personne maximum est respecté et si port du masque
Ponctualité	Respecter horaires de début et de fin de cours
Désinfection matériel pédagogique	Utilisation de lingettes ou de gants en papier individuels à usage unique pour se brancher à l'appareil de signalisation pour matchs et assauts. Opération réalisée par l'enseignant ou responsable notamment avec les plus jeunes limitation de l'utilisation des pistes électriques avec cette population
matériel de pédagogie collective	Pas de matériel partagé entre pratiquants (exemple : balle)
mise à disposition de gel hydroalcoolique	Mise à disposition par le club
Produits de désinfection	Lingettes, produit désinfectant bactéricide validé par la Fédération Française d'Escrime
Déchets	Installation d'une poubelle spécifique (à pied) pour gants en papier et lingettes
Circulation dans la salle	le port du masque sanitaire est obligatoire lors des phases d'arrivés et de départ
Conditions spécifiques à l'escrime	assauts autorisés (sans contact, ni corps à corps, ni combat rapproché) seules les pistes métalliques seront utilisées



Diffusion

Une fois validé par la municipalité d'Illzach , ce protocole de reprise d'activité sera distribué aux pratiquants et à leur famille, affiché dans la salle et envoyé par e-mail.

Fait à Illzach le 15/08/2020

Le président Maël Murgante :



MINISTÈRE
DES SPORTS

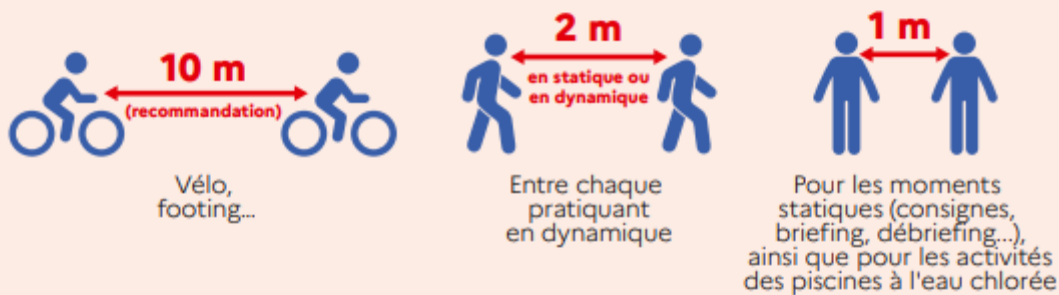
Liberté
Égalité
Fraternité

Mise à jour 25 juin 2020

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation**
dans la mesure du possible



Respecter les **règles
barrières**



Se changer et se doucher
à domicile

(sauf si des vestiaires individuels
sont à votre disposition,
les vestiaires collectifs quant à eux
demeurent fermés)



Limiter à **10 personnes
maximum** les groupes ou rassemblements
(hors activités sportives)